



Paielement des factures de travaux immobiliers

Par **deroche**, le **29/04/2012** à **18:02**

Bonjour,rrrnNous avons signé des devis avec un artisan pour travaux de rénovation sur notre future maison principale, nous avons réglé jusqu'ici 72 % du montant de ces devis sous forme d'acomptes et de factures intermédiaires. A ce jour environ 60 % des travaux ont été réalisés. L'artisan nous demande de régler une nouvelle facture qui porterait à 85 % le montant réglé par rapport aux devis. Nous avons refusé, il a abandonné le chantier.rrrnDeux questions face à cette situation:rn- devons-nous payer avant la réalisation des travaux ?rn- pouvons-nous faire réaliser les travaux par un autre artisan ou les réaliser nous-même si l'artisan ne revient pas ?rrrnMerci.